

Lyon, le 5 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon développe la cohabitation solidaire pour favoriser l'accès au logement et la solidarité entre résidents métropolitains

La cohabitation solidaire repose sur le principe de mettre en location une chambre libre chez soi, pour une personne en recherche de logement. La Métropole de Lyon soutient et accompagne cette solution solidaire et citoyenne de logement avec deux associations : le Pari solidaire Lyon et Tim & Colette.

Selon les données INSEE, **11,5 % des logements de la Métropole de Lyon** seraient en situation de sous-peuplement prononcé¹. C'est notamment le cas des logements des seniors de 60 ans ou plus : selon une étude menée la Caisse des Dépôts en 2019, 77% habitent des logements sous-peuplés, compte tenu notamment du départ de leur enfants devenus adultes. Cette tendance est amenée à se renforcer encore davantage avec les prévisions de vieillissement de la population. En parallèle, de nombreuses personnes, notamment chez les jeunes, ne parviennent pas à accéder au logement. Face à ces constats, la Métropole de Lyon entend inciter, faciliter et cadrer la cohabitation entre résidents métropolitains, comme un des leviers de soutien à l'accès au logement. L'objectif est double : il s'agit de **proposer de nouvelles solutions de logement**, principalement à destination de jeunes rencontrant des difficultés à se loger, tout en **optimisant les capacités du parc existant** et en **valorisant la solidarité entre habitants**, notamment sur le plan intergénérationnel.

« Dans un contexte de crise du logement particulièrement difficile, nous avons besoin d'expérimenter et d'activer tous les leviers d'innovation sociale pour répondre aux besoins de nos habitants. La colocation solidaire, introduite notamment par la loi Elan, apporte des réponses à plusieurs besoins sociaux : perte d'autonomie, lien social et intergénérationnel, accès au logement pour toutes et tous. C'est un levier qui s'ajoute aux politiques d'accès au logement que nous mettons en œuvre sur tout le territoire. J'invite les grandes lyonnaises et grands lyonnais concernés à s'intéresser à cette solution de logement solidaire et citoyenne soutenue par la Métropole avec les associations Tim & Colette et le Pari solidaire. » Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

« La cohabitation solidaire est un mode d'habiter complémentaire de notre action pour permettre l'accès au logement de toutes et tous : construction de logement social, développement du bail réel solidaire, construction de logements étudiants, surélévation du parc social... Elle présente de nombreux avantages : réduire la solitude, favoriser l'entraide et la solidarité, tout en optimisant notre parc de logement, dont on estime à 11,5% la part de sous-peuplement. La démarche mise en œuvre par la Métropole vise à offrir un cadre à la cohabitation solidaire. L'enjeu est de rendre visible, de lever les freins et d'accompagner au mieux cette solution logement, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs

¹ Données Insee 2018. La norme d'« occupation normale » prévoit : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans sinon, une pièce par enfant.

associatifs ». **Renaud Payre**, Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'habitat et du logement

Les publics concernés

Du côté des accueillants, la cohabitation s'adresse aux ménages propriétaires ou locataires de leur logement qui disposent d'une chambre libre à proposer en location. Ces ménages peuvent être des familles ou des personnes seules, de tous âges.

Du côté des accueillis, toutes les personnes en recherche de logement sont concernées, et particulièrement des personnes de moins de 30 ans. Par exemple : un étudiant ou une étudiante, un ou une jeune qui démarre sa vie professionnelle, une personne seule qui vient d'arriver sur la Métropole de Lyon, ou qui a besoin d'un point d'ancrage le temps de rebondir...

Un contrat de cohabitation solidaire et une charte de cohabitation

Les cohabitations sont encadrées par un **contrat de cohabitation solidaire** et une **charte de cohabitation**, signés entre l'accueillant, l'accueilli et l'association partenaire du projet. Deux formules de cohabitation sont proposées :

- **La formule conviviale**
 - Une durée de 1 mois à 12 mois, avec possibilité de renouvellement
 - Une participation financière de l'accueilli jusqu'à 350 euros par mois (charges comprises)
- **La formule solidaire**
 - Une durée de 1 mois à 12 mois, avec possibilité de renouvellement
 - Une formule basée sur l'échange et l'entraide, avec une participation financière de l'accueilli plafonnée à 100 euros par mois (charges comprises), en échange d'une présence bienveillante pour discuter, partager certains repas, apporter un peu d'aide de temps à autre.

Deux associations pour mettre en relation, encadrer et faciliter les solutions d'habitat partagé

L'apport de la Métropole de Lyon repose sur l'offre de services déployée pour accompagner les cohabitations, grâce à l'action de deux associations : le Pari Solidaire Lyon et Tim & Colette. Ces deux associations sont membres du réseau Cohabilis qui œuvre à la mise en place de solutions d'habitat partagé. Les associations, expertes depuis plus de 20 ans dans le domaine, accompagnent les résidents intéressés, à la fois sur les volets juridiques de la cohabitation, pour trouver un cohabitant qui leur corresponde et pour résoudre les difficultés de la vie quotidienne, une fois la cohabitation en place.

Le Pari Solidaire Lyon

Le Pari Solidaire est une association qui met en lien des personnes âgées, personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap ayant une chambre disponible avec des jeunes en recherche d'hébergement et de solidarité. Les formules de cohabitations peuvent varier selon les souhaits d'engagement et la réalité des ressources et disponibilités de chacun. Après avoir choisi les profils concordants et poser le cadre, l'association formalise la rencontre par la signature d'une charte et d'une convention et assure le suivi des cohabitations. Le projet est alimenté par une vie associative riche (gazette, organisation de rencontres conviviales, ateliers informatiques...).



Contact presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY : llatapy@grandlyon.com +33 (0)4 26 99 39 51 / +33 (0)6 67 95 13 59

Tim & Colette

Tim & Colette met en relation, depuis près de 20 ans sur la Métropole de Lyon, des personnes âgées ayant une chambre libre avec des jeunes à la recherche d'un hébergement à tarif abordable, dans un esprit de présence bienveillante et de solidarité mutuelle. La présence du jeune hébergé le soir et la nuit permet à la personne âgée de rester vivre sereinement à son domicile le plus longtemps possible, en complétant un éventuel dispositif de jour. La cohabitation intergénérationnelle solidaire offre un mode de vie gagnant-gagnant pour tous et inclut : des visites au domicile de la personne âgée, une écoute attentive des besoins, une discussion avec les familles et aidants, un entretien de personnalité pour sélectionner le jeune, la signature d'un contrat qui définit les règles de vie ensemble et un suivi tout au long de la durée du contrat de cohabitation.



Témoignages

« Partager mon logement me permet d'avoir une compagnie et de me sentir en sécurité »

Agnès, accueillante

« On se tient compagnie et on s'aide beaucoup. Notre relation de colocataires s'est transformée en relation grand-mère / petit-fils. » **Jarro, accueilli**

Une adresse email dédiée est également mise en place par la Métropole de Lyon pour les personnes qui souhaitent se renseigner : cohabiter@grandlyon.com

Une page dédiée à la cohabitation est disponible sur le site de la Métropole : www.grandlyon.com/cohabitation-solidaire

**COHABITER,
C'EST PARTAGER
BIEN PLUS
QU'UN LOGEMENT.**

**MÉTROPOLE
GRAND LYON**

Une chambre libre
dans votre logement ?
Accueillez un **cohabitant** !

grandlyon.com/cohabitation-solidaire

Contact presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY : llatapy@grandlyon.com +33 (0)4 26 99 39 51 / +33 (0)6 67 95 13 59